

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **quatorze septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, Mme Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN (pouvoir à Annie ORDRONEAU), Mme Karine LUMEAU (pouvoir à Stéphanie DUBERGA), M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à Sylvie PANCHOUT).

Monsieur Christian BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé et Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Questions diverses :
  - projet de plaque signalétique « circuit d'interprétation touristique du patrimoine »

Le conseil municipal à dix-neuf voix pour, valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## **1 – ASSAINISSEMENT**

### ***Délibération 2015-09-01***

Monsieur le Maire rappelle la consultation engagée pour les travaux d'aménagement de la station d'épuration :

- équipement « télésurveillance » du déversoir d'orage en tête de station
- traitement du phosphore (injection de chlorure ferrique)
- optimisation de la floculation des boues (injection de polymère)
- remplacement de la lame déversante du clarificateur

L'ensemble de ce programme de travaux a été validé par les organismes partenaires : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Police de l'Eau (DDTM), SATESE (Conseil Départemental). Des subventions ont été sollicitées auprès de nos partenaires pour ces opérations.

Suite à la consultation, 3 entreprises ont remis leurs offres :

- 1 – SOC : 75 630.00 € HT
- 2 – SAUR : 70 740.00 € HT
- 3 – SEIHE : 55 330.00 € HT

A la suite de l'analyse des offres, réalisée par le bureau ARTELIA, Maître d'œuvre de l'opération, l'offre la mieux-disante (techniquement et financièrement) est celle de l'entreprise SEIHE.

Madame Patricia REIGNIER s'interroge sur l'écart financier important entre les offres des entreprises, ne risque-t-on pas d'avoir des « mauvaises surprises » lors des travaux ?

Monsieur le Maire précise que devant de tels travaux il est possible de découvrir des imprévus notamment si nous découvrons des réseaux souterrains non répertoriés ou lors de la vidange du bassin clarificateur (état du bassin...).

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, attribue le marché des travaux d'aménagement de la station d'épuration à l'entreprise SEIHE pour 55 330.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

## 2 – VOIRE COMMUNALE

- **Aménagements routiers RD 670 « Pringis » - Délibération 2015-09-02**

Monsieur le Maire rappelle l'opération relative aux aménagements routiers de sécurité programmée sur la RD 670 à Pringis. Le programme prévoit la création d'un tourne à gauche et d'un carrefour giratoire franchissable.

Le bureau d'étude AZIMUT, maître d'œuvre de l'opération, a chiffré le coût des travaux à environ 177 500,00 € HT au global (tourne à gauche : 89 819,00 € HT + carrefour giratoire : 87 681.00 € HT).

Monsieur le Maire présente les travaux d'investissement à engager ainsi que le plan de financement de cette opération :

<b>Travaux 2015 : aménagements routiers RD 670</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Coût HT			
<b>Travaux</b>			
Tourne à gauche		89 819.00 €	
Carrefour giratoire franchissable		87 681.00 €	
<b>Sous-total Travaux</b>		<b>177 500.00 €</b>	
<b>Prestation intellectuelle</b>			
Maîtrise d'œuvre (MOE) (AZIMUT)	Forfait	6 300.00 €	
<b>Sous-total Prestation intellectuelle</b>		<b>6 300.00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>183 800.00 €</b>	
<b>Conseil Départemental 33 - carrefour giratoire = MOE (50% des 50% de "part commune" de 1/3) + travaux (50% "part commune" de 1/3)</b>			15 663.50 €
<b>Super U - carrefour giratoire = ((1/3 travaux + 1/3 de 50% MOE) + TVA - FCTVA)</b>			30 277.04 €
<b>Bricomarché - carrefour giratoire = ((1/3 travaux + 1/3 de 50% MOE) + TVA - FCTVA)</b>			30 277.04 €
<b>Super U - Tourne à gauche = ((100% travaux + 50% MOE) + TVA - FCTVA)</b>			90 448.84 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS/"PARTICIPATIONS</b>			<b>166 666.41 €</b>
TVA (20% du montant HT)	20.00%	36 760.00 €	
FCTVA	16.404%		36 180.66 €
Commune (autofinancement)			17 712.93 €
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>		<b>220 560.00 €</b>	<b>220 560.00 €</b>

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, valide de programme des travaux avec le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des « amendes de police » pour la création du carrefour giratoire franchissable.

- **Marché de voirie rurale 2015 – Délibération 2015-09-03**

Monsieur le Maire rappelle la consultation engagée pour les travaux de voirie rurale 2015. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Dérasement d'accotement
- Grave émulsion en reprofilage
- Enduit bicouche
- Béton bitumineux

Les travaux comprenaient une tranche ferme (CR Roudet, CR de Papon, La grande haie, CR 43) et deux tranches conditionnelles (CR 24 et CR des ateliers).

A l'issue de la consultation, six entreprises ont remis une offre dans les délais.

Après analyse des offres réalisée par le cabinet Azimut Ingénierie, l'entreprise COLAS propose l'offre la plus intéressante (techniquement et financièrement) pour la tranche ferme pour un montant de 20 071.00 € HT.

Monsieur Christian BONNEAU demande quand les travaux du chemin rural du « Cabaley » inscrit dans une tranche conditionnelle seront effectués.

Monsieur le Maire indique que ce chemin fait partie de la tranche conditionnelle n°1 et que les travaux se réaliseront uniquement si le budget le permet. Sinon, cette opération sera repropagée pour le programme 2016.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide d'engager les travaux pour le tranche ferme uniquement pour l'instant et d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 20 071.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

- **Acquisition terrains annexes au délaissé de voirie de St Romain - *Délibération 2015-09-04***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2010 dans laquelle la commune de Sauveterre de Guyenne se portait acquéreur du délaissé de voirie à Saint Romain (voirie issue du domaine public départemental de l'ancienne voie traversant la Vignague à l'entrée du bourg de St Romain) et qu'il y a lieu actuellement d'acquérir deux terrains annexes (empiètement progressif des talus par les activités du Conseil Général) au délaissé et ci-dessous désignées :

Parcelle ZE 178 – M. ITHIER Gilbert - 34 m<sup>2</sup> – pour 10.20 €

Parcelle ZE 179 – Mme Martine ITHIER (succession) – 321 m<sup>2</sup> – pour 96.30 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide d'acquérir ces deux terrains pour un montant de 10.20 € pour parcelle ZE 178 et pour 96.30 € pour la parcelle ZE 179 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

### **3 – URBANISME – MODIFICATION DU PLU**

Monsieur Laurent SAUTS présente le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification du PLU qui a été organisée du 10 juillet au 11 août 2015.

Grâce au travail de la commission LULOM et de l'agence Métropolis, l'enquête s'est déroulée sans problème particulier, Monsieur SAUTS rappelle qu'il s'agissait d'une modification et non pas d'une révision.

L'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), (SCOT Sud Gironde, CdC du Sauveterrois, ABF...) ont émis un avis favorable hormis la commune de Frontenac.

Monsieur MIQUEU demande si l'on connaît les raisons de l'avis défavorable de la commune de Frontenac.

Monsieur le Maire indique que les raisons ne sont pas connues pour l'instant.

L'agence Métropolis doit analyser le rapport et finaliser cette modification. La commission LULOM va étudier ce dossier lors de sa prochaine séance (23/09/2015) et le Conseil Municipal sera amené à se prononcer définitivement sur cette modification lors de sa prochaine séance (12/10/2015).

Monsieur le Maire ajoute que le rapport du commissaire enquêteur est consultable en Mairie.

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Manifestation publique du 18 septembre 2015**

Monsieur le Maire rappelle la manifestation organisée le 18 septembre 2015 prochain contre la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne.

Le rassemblement est prévu sur le parking devant la gendarmerie à 6h45 et jusqu'à 10h30, en organisant un barrage filtrant de 7h à 10h.

Monsieur le Maire fait part également du rassemblement organisé le samedi 19 septembre 2015, au matin, devant la préfecture à Bordeaux, l'ensemble du conseil est invité à participer à ce rassemblement.

- **Journées du patrimoine**

Les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015 :

- le samedi 19 septembre à 17 h30 devant la Mairie présentation de réalisations et projets architecturaux au travers de l'architecture remarquable de la bastide avec projection de photos anciennes de la bastide, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

- le dimanche 20 septembre aura lieu la brocante/vidé grenier organisé par les amis de la Bastide toute la journée, à 15 h 30 visite guidée de la Bastide.

- **Location salle des fêtes**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX évoque le sujet de la location de la salle des fêtes à des intervenants extérieur qui sous couvert d'un statut d'association donnent des cours payants. De plus en plus d'associations demandent ce genre de location. Il est proposé de faire une location forfaitaire de 15 € par « séance ».

Monsieur MIQUEU rappelle qu'il n'existe pas d'association « à but lucratif », et qu'il faut donc se renseigner plus avant sur les cas concernés par ce type de demande. La diversité des activités proposées à Sauveterre pourrait être mise en question par ce type de forfait.

Après discussion, il est proposé d'accorder « un mois d'essai » à ces intervenants afin d'en savoir plus sur les activités concernées par cette demande, leur viabilité et de voir si ce type de forfait est la solution la plus adéquate.

Madame Marie-José LAWThER signale que ce sujet avait déjà été discuté il y a quelques temps déjà en Conseil Municipal. Elle propose de retrouver cette délibération pour voir les dispositions mises en place à l'époque avant de statuer sur la nécessité d'une nouvelle délibération.

- **Plan de ville**

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de ville actualisé qui sera laissé à disposition à l'Office de tourisme, aux nouveaux arrivants et à toutes personnes le demandant.

L'ensemble du conseil municipal approuve la réalisation de ce nouveau plan.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à communiquer aux services de la mairie les éventuelles erreurs ou omissions afin d'apporter des modifications lors de la prochaine impression.

- **Signalétique**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente la maquette des panneaux signalétique (« Circuit d'interprétation touristique du patrimoine ») qui seront implantés devant les monuments de la commune. La maquette (prototype) et l'implantation des panneaux ont été validées par l'architecte des Bâtiments de France. 22 panneaux seront installés par la commune.

Monsieur MIQUEU rappelle qu'une signalétique complémentaire unifiée avec les 7 autres villes Bastides dans le cadre du « Circuit d'interprétation touristique du patrimoine » de l'Union des Villes Bastides de Gironde sont également prévus (5 panneaux validés avec la commune de Sauveterre).

- **Remerciements à la municipalité**

Monsieur le Maire fait part de différents courriers de remerciements :

- la prévention routière pour la subvention accordée en 2015,
- l'USTOM pour le prêt de la salle des fêtes pour la réunion du 22 juin dernier,
- le CAC (comité d'animations culturelles) pour le soutien de la mairie lors de la fête des vins 2015
- le club des aînés pour la subvention accordée en 2015 (par le budget du CCAS)

## **AGENDA**

<b>Septembre 2015</b>	
17/09	Commission DDOC
18/09	Manifestation pour la sauvegarde de la Trésorerie et les dotations de l'Etat (7h-10h)
19-20/09	Journées du patrimoine
20/09	Brocante des « Amis de la Bastide »
21/09	Solidarité Canton – préparation téléthon 2015 (18h30 – salle Sottrum)
23/09	Commission LULOM
25/09	Commission d'Appel d'Offres (14h30)
<b>Octobre 2015</b>	
01/10	Réunion Ad'AP – commission accessibilité (10h)
12/10	Conseil Municipal (20h30)
13/10	Conseil d'Administration CCAS (18h30)
17/10	Quine Pétanque (salle culturelle)
18/10	Salon du livre (salle des fêtes)
22/10	Chorale Arc en ciel (Club des aînés)
23/10	Théâtre des Salinières « Les bonobos » (21h – salle culturelle)
31/10	Concert Alte Voce (groupe Corse)
<b>Novembre 2015</b>	
6-7/11	Bourse aux vêtements FCPE
07/11	Quine judo (salle culturelle)
09/11	Conseil Municipal (18h30)
11/11	Commémoration armistice 1918
14/11	Quine pétanque (salle culturelle)
15/11	Quine des aînés (salle des fêtes)
25/11	Collecte de sang EFS (salle des fêtes 16-19h)
29/11	Repas atelier créatif (salle culturelle)

<b>Décembre 2015</b>	
03/12	Repas club des aînés
05/12	Téléthon
05/12	Théâtre des Salinières « <i>Tout le plaisir est pour nous</i> » (21h – salle culturelle)
06/12	Elections régionales (1 <sup>er</sup> tour)
12/12	Repas Concert école de Musique (20H – salle culturelle)
13/12	Election régionales (2 <sup>nd</sup> tour)
14/12	Conseil Municipal (18h30)
18/12	Spectacle fin d'année Accueil périscolaire (salle des fêtes)
19/12	Quine pétanque (salle culturelle)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.